



Photo F.C. SMPNRA

Natura 2000, un programme Européen de conservation de la faune et de la flore

Natura 2000 : un réseau européen pour maintenir la diversité biologique des milieux



Sortie à destination des propriétaires du site 39 - Photo W.B. SMPNRA



Sortie terrain lors d'un COFIL du site 39 - Photo F.C. SMPNRA

Pour protéger « sa » biodiversité, l'Europe s'est dotée, depuis 1992, de sites naturels préservés formant ainsi un maillage de milieux naturels ayant une grande valeur patrimoniale : les sites Natura 2000.

Natura 2000 : 2 types de sites

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux.
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour les milieux naturels, les plantes et les animaux (autres que les oiseaux).

Natura 2000 en France : « Concertation et volontariat »

En France, Natura 2000 est une démarche volontaire qui met les acteurs (associations, agriculteurs, propriétaires, pêcheurs...) autour de la table. Pour chaque site, ils définissent les objectifs de conservation et les actions à mettre en œuvre pour préserver cette biodiversité extraordinaire en prenant en compte les activités économiques et de loisirs identitaires du territoire.

Natura 2000 a pour objectif La conservation des espèces et des milieux naturels les plus rares en Europe.



Le patrimoine naturel d'intérêt au niveau européen

617 oiseaux
233 végétations
1 563 espèces animales
(mammifères, insectes, poissons, amphibiens, mollusques...)
966 espèces végétales

Le réseau Natura 2000 en chiffres

En Europe
18,4% de la surface
Un réseau global de 27 308 sites

En France
12,9% du territoire,
6,9 millions d'hectares, 1768 sites
13 217 communes concernées

Le document d'objectif dit « DOCOB »

C'est le document de référence écrit pour chaque site Natura 2000. Il en explique l'intérêt écologique et les actions à mettre en place pour préserver et restaurer les milieux naturels et les milieux de vie des espèces.

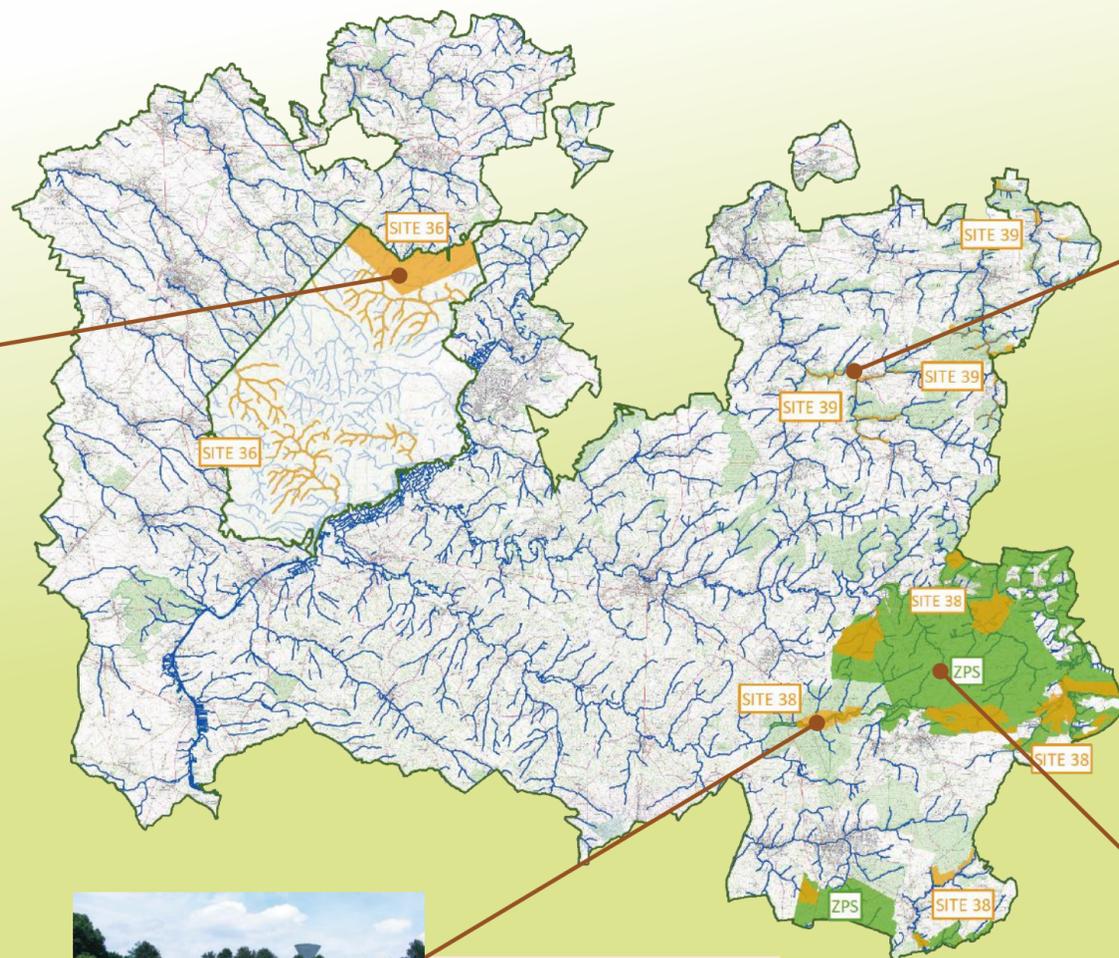




Photo F.C. SMPNRA

Natura 2000 en Avesnois

4 sites classés répartis à l'Est du Parc naturel régional et en forêt de Mormal. 15 000 hectares qui abritent des espèces rares et exceptionnelles au niveau européen.



ZSC FR3100509

« Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre »
dénommée site 36.

Directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE)

Superficie : 987 hectares répartis sur les communes de Locquignol, Mecquignies.

Date d'approbation du document d'objectifs : 19 septembre 2013

Opérateur et Animateur du site : Office National des Forêts

Dans la forêt de Mormal cohabitent des plantes de plaines et de montagnes, l'originalité de cette cohabitation fait de la forêt de Mormal un site naturel atypique. De nombreux ruisseaux jalonnent cette forêt ce qui lui donne, en plus, un intérêt pour la préservation des zones humides.



Murin de Bechstein - Photo F.C. SMPNRA



ZSC FR3100511

« Forêts, bocages et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor »
dénommée site 38.

Directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE)

Superficie : 1709 hectares répartis sur les communes de : Anor, Baives, Clairfayts, Eppe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Liessies, Moustier-en-Fagne, Ramousies, Trélon, Wallers-en-Fagne, Willies.

Date d'approbation du document d'objectifs : 2 septembre 1999 et octobre 2016

Opérateur et Animateur du site : Parc naturel régional de l'Avesnois

Il se caractérise par des paysages de forêts entrecoupés de vallées et de prairies qui abritent des espèces rares et emblématiques comme les pelouses à orchidées sauvages, le Chabot, la Mulette épaisse, des Chauves-souris...



Chabot - Photo A.D. SMPNRA



ZSC FR3100512

« Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et de leurs versants boisés et bocagers »
dénommée site 39.

Directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE)

Superficie : 241 hectares répartis sur les communes de Beurieux, Bérelles, Bousignies-sur-Roc, Choisies, Cousolre, Dimechaux, Eccles, Hestrud, Lez-Fontaine, Solre-le-Château, Solrines.

Date d'approbation du document d'objectifs : 17 mars 2015

Opérateur et Animateur du site : Parc naturel régional de l'Avesnois

Les rivières ont taillé des versants pentus dans les forêts, favorables à la présence de végétations et d'espèces rares et menacées : chauves-souris (Murin de Bechstein), de moules d'eau douce (Mulette épaisse) et de poissons (Chabot, Lamproie de Planer).



Mulette épaisse - Photo W.B. SMPNRA



ZPS FR3100511

« Forêts, bocages et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor »
dénommée site ZPS

Directive Oiseaux (2009/147/CE)

Superficie : 8144 hectares répartis sur les communes de Anor, Baives, Clairfayts, Eppe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Liessies, Moustier-en-Fagne, Rainsars, Sains du nord, Trélon, Wallers-en-Fagne, Willies.

Date d'approbation du document d'objectifs : 7 mai 2014

Opérateur et Animateur du site : Parc naturel régional de l'Avesnois

Il s'agit du plus grand et du seul site classé pour les oiseaux en Avesnois. C'est un grand ensemble constitué de forêts, de bocage et de ruisseaux où se reproduit la rare Cigogne noire



Sterne pierregarin - Photo G. SMELLINCKX



Photo M.G. SMPNRA

Natura 2000 permet aux propriétaires et usagers d'agir en faveur de la biodiversité

Vous possédez des parcelles sur un site Natura 2000, quels sont les outils dont vous pouvez bénéficier ?

Quelques exemples de contrats en images

Le débroussaillage permet aux pelouses sèches à Orchidées de s'exprimer de nouveau et de gagner en surface.



Contrat de débroussaillage, avec la commune de Baives, sur la Réserve naturelle régionale des Monts de Baives.



Contrat de plantation d'Aulnaie à la place de peupliers, à Baives, pour retrouver une forêt humide naturelle.

Photos W.B. SMPNRA et F.C. SMPNRA

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le contrat Natura 2000 : une action financée à 100%
Avec un contrat, un propriétaire ou un gestionnaire mène des actions d'entretien ou de restauration des milieux naturels (mares, prairies, haies...) pour une durée de 5 ans.

Contreparties de l'adhésion à la Charte ou aux contrats

- Exonération partielle de la Taxe Foncière sur le Non Bâti.
- Propriétaire forestier : Garantie de gestion durable des forêts (lorsque le propriétaire dispose d'un plan simple de gestion ou d'un Règlement Type de Gestion), Aides publiques pour la mise en valeur et la protection des bois et forêts.

LA CHARTE NATURA 2000

En signant une charte le propriétaire ou l'utilisateur s'engage à gérer son patrimoine naturel en mettant en œuvre des bonnes pratiques, sans que cela ne lui coûte plus cher.

Pour les agriculteurs, on ne parle plus de contrats Natura 2000 mais de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC valorisent et perpétuent les pratiques agricoles adaptées à la richesse faunistique et floristique du site.

En contrepartie, ils sont rémunérés annuellement à hauteur de leurs efforts pendant 5 ans.



Comme les agriculteurs s'engagent à modérer le pâturage des prairies, la qualité des sols est préservée.



La diversité des espèces végétales est liée à une fertilisation nulle et à une date de fauche calée sur le rythme de pousse de la prairie.

Photos F.C. SMPNRA

Site Natura 2000 FR3100512

« Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »

Site classé au titre de : Directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE)

Un milieu varié pour des végétations diversifiées

Les versants pentus et les fonds des vallées présentent des conditions variées d'humidité et de nature de sol. Depuis les parties les plus hautes jusqu'aux rivières, s'échelonne un panel de végétations forestières diversifiées.

La gestion forestière permet l'expression de forêts de grandes valeurs écologiques. Quant à l'agriculture, de par sa variété de pratiques et son caractère extensif elle assure la présence de prairies riches en plantes patrimoniales.

Une faune d'importance européenne

Les cours d'eau vifs, oxygénés et de bonne qualité sont favorables à quatre espèces de poissons et une moule d'eau douce. Les forêts et le bocage abritent trois espèces de chauves souris. Toutes ces espèces sont rares et menacées.

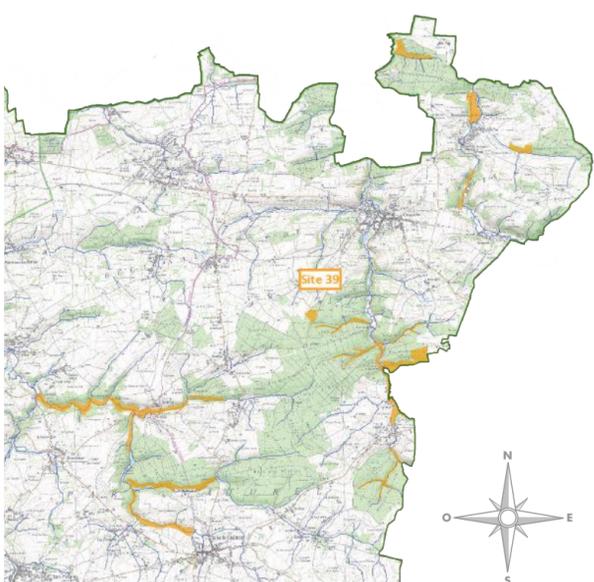
Le site se caractérise par des versants pentus taillés par des rivières et constitués essentiellement de forêts et de prairies.

Surface : 241 hectares

Le site s'étend sur 11 communes. Couvert de prairies et de forêts, il est constitué d'un réseau de cours d'eau.



Photo F.G. SMPNRA



— SIC
— Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
— Cours d'eau principal

Sources :
Natura 2000
©DREAL NPDC - 2011
Limites communales, réseau hydrographique
BD Topo ©IGN - Paris - 2002
Scan 25
©PPIGE/IGN - Paris - 2008
Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
©SMPNRA - 2010
Réalisation : ENRA/SMPNRA - 2018
Copie & reproduction interdites

LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Espèces animales d'intérêt communautaire du site

3 espèces de chauves-souris
1 moule d'eau douce
4 poissons
1 écrevisse

Végétations d'intérêt communautaire du site

2 végétations aquatiques
2 végétations prairiales
1 végétation de source pétillante
4 végétations de forêts,
8 végétations de « mégaphorbiaie » lisières et de berges

Site Natura 2000 FR3100512

« Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »



LES PRAIRIES DE FAUCHE

Récoltées en une fauche tardive, elles sont riches en fleurs et graminées

Photo W.B. SMPNRA



LES HAIES BOCAGÈRES

Elles sont le lieu de vie d'une multitude d'espèces animales.
Elles préservent les rivières, limitent l'érosion et retardent la sécheresse.

Photo M.G. SMPNRA

ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE



Photo A. LAUTISSIER FDP59

L'ÉCREVISSE AMÉRICAINE

Originaires d'Amérique elles ont envahi les cours d'eau de l'Avesnois et remplacé les écrevisses locales au détriment de l'écologie des milieux aquatiques.

Tout individu capturé doit être tué. Il est interdit de la remettre à l'eau, de la déplacer vivante, de l'introduire dans un autre milieu.

Pour lutter : pêchez et cuisinez !



LA MULETTE ÉPAISSE

C'est une moule d'eau douce **très sensible aux pollutions des rivières.**

Ses larves se fixent aux branchies des poissons pour se développer. En danger, l'amélioration de la qualité de l'eau est primordiale pour sa survie.

Photo F.G. SMPNRA



LES PLANTES FORESTIÈRES

Plusieurs plantes tapissent les sous-bois. Elles s'y plaisent car elles préfèrent les sols ombragés et frais.

Photo W.B. SMPNRA



LES ARBRES MORTS TOUJOURS VIVANTS

De nombreuses espèces ne vivent que dans le bois mort (insectes, plantes, champignons, chauves-souris...). **Sans bois mort, ces espèces disparaissent.**

Photo F.C. SMPNRA



LES MÉGAPHORBIAIES : NI FORÊT NI PRAIRIE

Ce sont des végétations de petites à grandes plantes à fleurs (Reine des prés, Iris jaune). Elles poussent dans les milieux fauchés tous les 3 à 5 ans à condition d'exporter les produits de coupe.

Photo F.G. SMPNRA



Photo W.B. SMPNRA

Site Natura 2000 FR3100511

« Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor »

Site classé au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE).

Des paysages dominés par la forêt et le bocage

Le site est essentiellement couvert de forêts. Les prairies et pelouses calcaires occupent la surface restante du site. Les milieux aquatiques sont également présents avec notamment des étangs creusés au Moyen-Âge par les moines pisciculteurs.

Des habitats et des espèces de grand intérêt

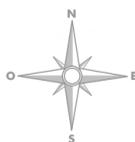
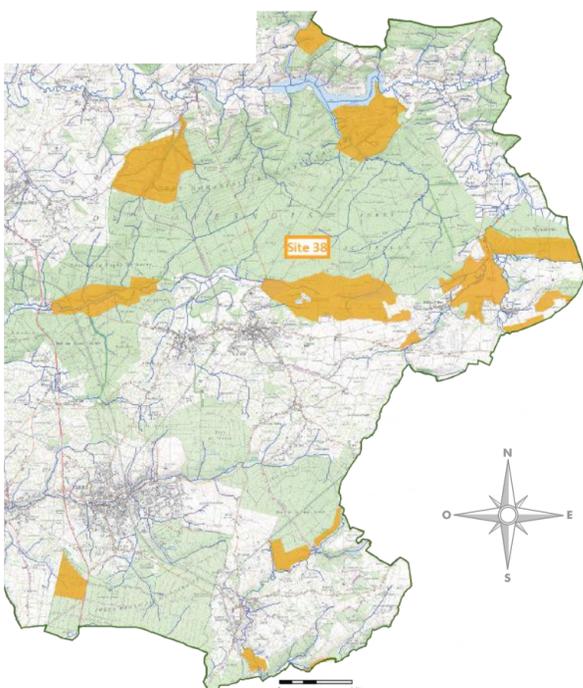
De nombreux habitats considérés comme rares ou menacés à l'échelle européenne y sont connus, dont des forêts alluviales et des pelouses calcicoles. C'est le seul site qui abrite ces pelouses dans le Nord. On y trouve aussi une faune remarquable : chauves-souris, poissons et mollusques. Au total, la présence de treize espèces justifie le classement en site Natura 2000.

Le site se caractérise par de nombreuses collines entrecoupées de vallées où les prairies et les forêts sont prépondérantes.

Surface : 1709 hectares

Ce site s'étend sur 12 communes. Au niveau national, il est l'un des premiers à avoir bénéficié d'un classement Natura 2000.

Les premières actions concrètes de restauration et de gestion ont débuté fin 2000 : restauration d'ouvrage hydraulique, plantation d'aulnes...



— SIC
 — Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
 — Cours d'eau principal

Sources :
 Natura 2000
 ©DREAL NPDC - 2011
 Limites communales, réseau hydrographique
 BD Topo ©IGN - Paris - 2002
 Scan 25
 ©PFRG/IGN - Paris - 2008
 Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
 ©SMPNRA - 2010
 Réalisation : ENR/SMPNRA - 2018
 Copie & reproduction interdites

LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Espèces animales d'intérêt communautaire du site

3 chauves-souris
 1 moule d'eau douce
 5 poissons
 4 insectes

Végétations d'intérêt communautaire du site

2 végétations aquatiques
 2 végétations prairiales
 3 végétations de pelouses
 4 végétations forestières
 8 végétations de pentes



Photo F.C. SMPNRA

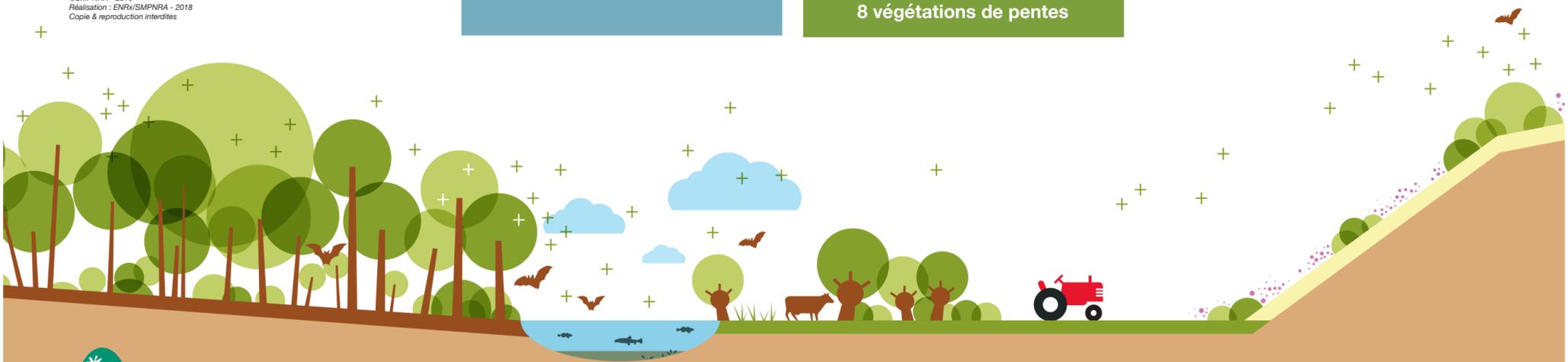




Photo W.B. SMPNRA

Site Natura 2000 FR3100511

« Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor »



LES PRAIRIES
les plus intéressantes pour la biodiversité sont celles qui sont gérées de manière raisonnée. Récoltées en une fauche unique, elles sont riches en fleurs et graminées.

Photo F.C. SMPNRA



LE GRAND MURIN
est la plus grande chauve-souris que l'on trouve en Avesnois. Ses effectifs sont très faibles. Il s'agit d'une espèce qui vit en forêt, elle se nourrit de gros insectes.

Photo S. DUTILLEUL CMNF



L'AULNAIE-FRÉNAIE
est un peuplement forestier rare. Il est composé essentiellement d'Aulne glutineux et de Frêne commun même si ce dernier tend à disparaître suite aux atteintes de la Chalarose (maladie dû à un champignon et qui fait mourir l'arbre). Dans le sous-bois on y retrouve une diversité de plantes.

Photo F.C. SMPNRA



ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE
L'AZOLLE FAUSSE-FOUGÈRE
est une plante aquatique invasive originaire d'Amérique du Sud. Son développement rapide limite le développement des autres organismes aquatiques et perturbe les activités de pêche. Pour lutter contre sa dispersion : faites sécher votre matériel au soleil après une activité nautique.

Photo F.C. SMPNRA



LES PELOUSES CALCAIRES
présentent une grande diversité floristique avec la présence de nombreuses orchidées. Ce milieu est le résultat de la gestion « agro-pastorale » du moyen âge, où ils appliquaient la trilogie « dent, fer, feu » : la dent du mouton, le fer de l'outil, le feu de l'homme.

Photo F.C. SMPNRA



LE CHABOT COMMUN
est un indicateur de la bonne qualité des eaux. Il affectionne les cours d'eaux rapides avec des fonds en graviers offrant de nombreuses caches.

Photo F.C. SMPNRA

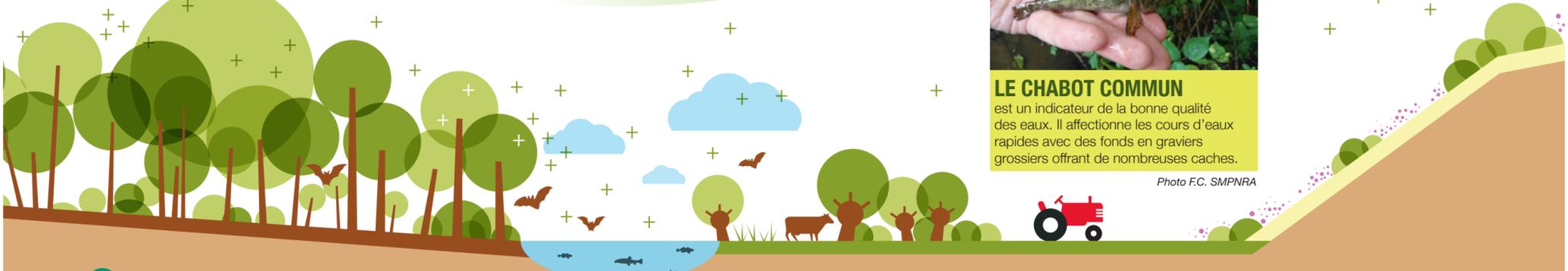


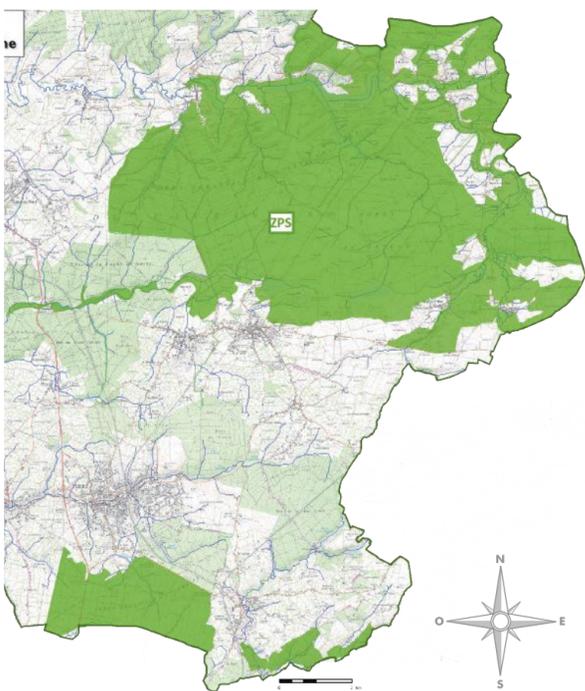


Photo F.C. SMPNRA

Site Natura 2000 FR3112001

« Forêts, bocage et étangs de Thiérache »

Site classé au titre de la Directive Oiseaux (2009/147/CE)



Des forêts

La ZPS compte plus de 6 000 hectares de forêts dont la diversité est un atout pour l'accueil d'une avifaune riche et variée : des secteurs calmes avec des gros chênes pour la Cigogne noire, des arbres à cavités pour le Pic mar et le Pic noir ou encore des coupes à blanc et des jeunes plantations pour l'Engoulevent d'Europe.

Des prairies bocagères

Dans le bocage, scrutez les haies vives vous aurez ainsi peut-être la chance d'observer la Pie-grièche écorcheur empaler l'une de ses victimes (criquet, lézard, scarabée...) sur un barbelé pour un festin remis à plus tard.

Et des zones humides

Héritage des anciennes forges et de la pisciculture des anciens monastères, les plans d'eau sont des lieux d'accueil pour les oiseaux migrateurs comme le Balbuzard pêcheur ou encore le Harle piette.

La Zone de Protection des Oiseaux (ZPS) est un grand ensemble caractérisé par la présence de forêts, de bocage et de cours d'eau.

Surface : 8 144 hectares

La ZPS est l'unique site Natura 2000 de l'Avesnois classé en faveur des oiseaux, il se répartit sur 14 communes : Anor, Baives, Clairfayts, Eppe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Liessies, Moustier-en-Fagne, Rainsars, Sains-du-Nord, Trélon, Wallers-en-Fagne et Willies.



Photo M. FRANQUIN SMPNRA

LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Espèces animales d'intérêt communautaire du site

23 espèces d'oiseaux

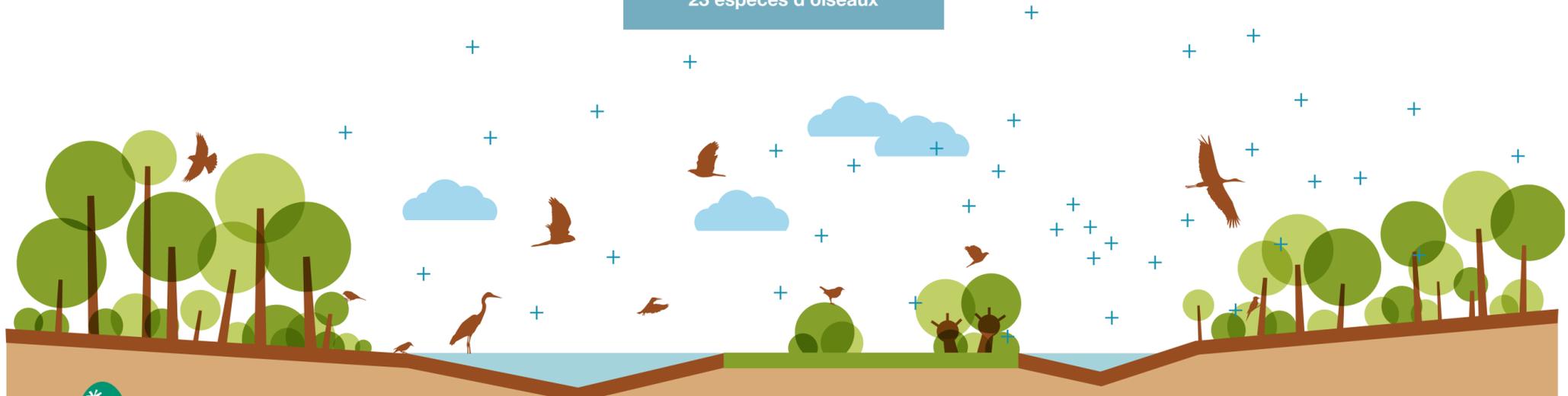




Photo F.C. SMPNRA

Site Natura 2000 FR3112001

« Forêts, bocage et étangs de Thiérache »



LA CIGOGNE NOIRE

A l'inverse de la Cigogne blanche, elle préfère la tranquillité des vieilles forêts peu fréquentées. Elle utilise les ruisseaux pour se nourrir essentiellement de chabots. Sa reproduction est un indicateur de la qualité écologique des milieux bocagers et forestiers de la ZPS.

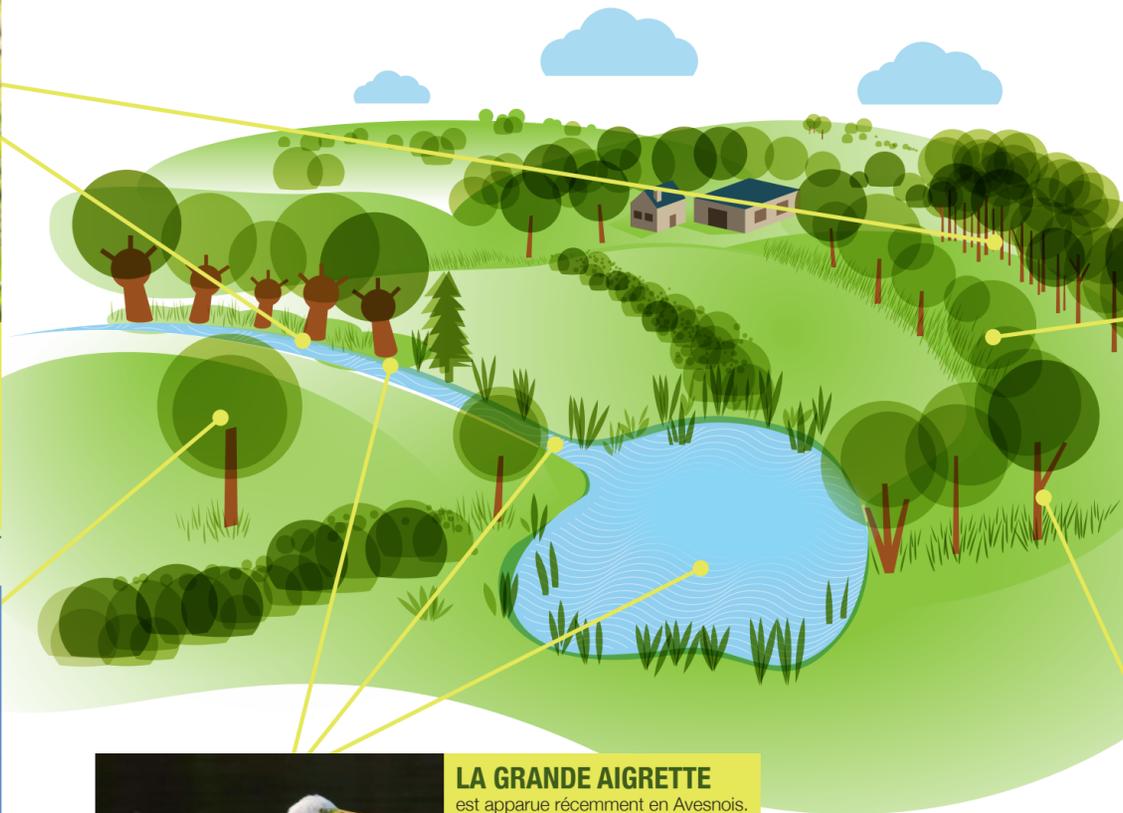
Photo G. SMELLINCKX



LA PIE-GRÎCHE ÉCORCHEUR

est l'oiseau typique des prairies entourées de haies vives. Perchée au sommet d'un arbuste, elle attend sa prochaine victime (insectes, petits rongeurs...) qu'elle conservera soigneusement empalée sur une épine ou un barbelé.

Photo T. TANCREZ



LA BONDRÉE APIVORE

est un oiseau migrateur qui ne consomme que des guêpes et des abeilles. Elle niche sur les gros arbres feuillus de la forêt et chasse ses proies dans les layons forestiers ou les prairies.

Photo G. SMELLINCKX



LA GRANDE AIGRETTE

est apparue récemment en Avesnois. C'est au début des années 2000 que les premiers individus ont été observés en train de pêcher dans les plans d'eau et les rivières ou encore dans les prairies à la recherche d'une grenouille ou d'un crapaud peu prudent. D'abord présente uniquement l'hiver, son séjour s'est progressivement allongé et laisse envisager une prochaine reproduction locale.

Photo G. SMELLINCKX



LE PIC MAR

On le retrouve dans les forêts de vieux chênes et de charmes. Doté d'un bec moins puissant que celui des autres pics, il choisit des troncs ou des branches dépérissants pour y creuser ses loges de reproduction. Ses cavités sont réutilisées par le Murin de Bechstein, chauve-souris également ciblée par le dispositif Natura 2000.

Photo G. SMELLINCKX





Parc naturel régional de l'Avesnois



Photo F.C. SMPNRA

Avec le concours financier de :



UNION EUROPÉENNE



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc

Grange Dîmière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Nord et de l'Etat Français.

Conception graphique : Stéphane Descamps

Illustrations : Benoît Gombert (monsieurben)

Directeur de publication : Guislain Cambier

Rédaction : Fabien Charlet, William Bédouchaud et Florian Guillaume

Contributions : Guillaume Dhuiège et Aurélien Thurette

Avril 2018

www.natura2000.parc-naturel-avesnois.fr

